

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 05 juin 2020

PROCES-VERBAL

Le cinq juin deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pays d'Opale s'est réuni à la salle des fêtes de Hardingham sous la Présidence de Monsieur Marc MEDINE à la suite de la convocation adressée à domicile le vingt-huit mai dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de la collectivité.

Etaient présents :

Mmes et MM.

GUILBERT Thierry (DT Alembon),
BENEDETTI Bruno (DT Andres),
VANHAECKE Mathilde (DT Andres),
BRISSAUD Chantal (DT Ardres),
COTTREZ Gilles (DT Ardres), ayant procuration
S.BONNIERE
DEJONGHE Bruno (DT Ardres),
FEYS Frédéric (DT Ardres),
LABRE Marie-Hélène (DT Ardres),
LOQUET Ludovic (DT Ardres),
VANHAECKE Sophie (DT Ardres),
DE SAINT JUST Blaise (DT Autingues),
TERLUTTE Thierry (DT Bainghen),
LEPRINCE Jacqueline (DT Balinghem),
VANDENBERGUE Jean-Claude (DT Balinghem),
PERALDI Antoine (DT Bouquehault),
KIDAD Claude (DT Boursin),
MARCQ Brigitte (DT Brêmes), arrivée à 18h30
après élection du Président
POUSSIÈRE Thierry (DT Brêmes),
GAVOIS Pascal (DT Caffiers),
DEMILLY Bruno (DT Campagne les Guînes),
BONNINGUES Eloi (DT Fiennes),

BAILLEUX Valentin (DT Guînes),
BUY Eric (DT Guînes),
CHARPENTIER Laurence (DT Guînes),
ayant procuration A.DECAESTECKER
GREVIN Patricia (DT Guînes),
JOLY Edith (DT Guînes),
PONTHIEU Fabrice (DT Guînes),
SEILLER Guy (DT Guînes),
LEPRINCE Alexandre (DT Hardingham),
TELLIEZ Nathalie (DT Hardingham),
ROHART Marie-Andrée (DT Herbinghem),
DUPONT Christophe (DT Hermelinghen),
DEFACHELLES Laurent (DT
Hocquinghen),
BERLY Gabriel (DT Landrethun les Ardres),
BOULOGNE Delphin (DT Licques),
HAVART Brigitte (DT Licques),
DELABASSERUE Franck (DT Louches),
CALAIS Pierre-Eloi (DT Nielles les Ardres),
VASSEUR Guy (DT Rodelinghem),
DOYE Jean Pierre (DT Sanghen),

Etaient excusés :

HOUDAYER Eric (DT Guînes),
MARECAUX Christophe (DT Guînes),
DECAESTECKER Anne (DT Guînes), Ayant donné procuration à L.CHARPENTIER
BONNIERE Sylvie (DT Ardres), Ayant donné procuration à G.COTTREZ

Secrétaire de séance : Valentin BAILLEUX

Monsieur le Président Médine accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus communautaires qui vont avoir la chance de participer pendant 6 ans à l'aventure collective enrichissante de la gestion de la communauté de communes. « Après l'obligation qui me revenait de convoquer cette assemblée, il me revient également encore ce soir pour la dernière fois, je dirais même pour la vraie dernière fois, l'honneur et le plaisir d'ouvrir cette séance de conseil communautaire que l'on peut qualifier d'exceptionnelle, et ce à plus d'un titre.

Pour autant, ces propos introductifs seront cette fois-ci courts, très courts, car il me faudra passer rapidement la parole à la doyenne d'âge encore bien jeune de cette assemblée, qui assurera quant à elle, la présidence de ce conseil communautaire jusqu'à l'élection du nouveau président ou de la nouvelle présidente que vous allez choisir dans quelques instants.

Mais avant cela, je me tourne vers Mme Nathalie Telliez, maire de Hardinghamen, qui a la gentillesse de bien vouloir nous accueillir ce soir dans cette salle des fêtes, pour ce premier conseil communautaire de la nouvelle mandature. Mme le Maire »

Madame Telliez se déclare très heureuse d'accueillir la première réunion de la mandature à Hardinghamen et remercie les techniciens communautaires et les élus de la commune qui ont préparé la salle.

Monsieur Médine poursuit son allocution : « Mmes et Mrs les élus, je vous rappelle que cette séance est organisée sans public, avec retransmission numérique en direct des débats, dans le respect du décret n°2020-571 du 14 mai 2020, définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires, organisé le 15 mars 2020.

Cette séance a également été préparée, comme nous nous le devons, dans le respect des conditions particulières d'organisation et de déroulement qui nous sont imposées, au regard de la crise sanitaire que nous traversons. »

Monsieur Médine procède à l'appel nominal et constate le quorum, dont il rappelle qu'il est ramené au tiers des élus, soit 15 au titre de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

« Bien, Mmes et Mrs, avant de quitter définitivement ce siège, je souhaitais vous dire quelques mots. Oh, rassurez-vous, rien qui ne pourrait ressembler à un discours particulier. Ce n'est plus mon rôle ce soir et je vous avoue qu'il m'aurait été difficile de trouver les mots justes, car l'émotion est là. Elle est d'autant plus grande, que je me retrouve bizarrement seul face à vous tous, au milieu de ces tables qui ne m'ont jamais paru aussi longues ...

Je souhaitais simplement, Mmes et Mrs, réitérer tout le plaisir que j'ai eu à exercer mes fonctions d'élu durant ces 26 années de mandats électoraux, ainsi que l'honneur que j'ai eu et la fierté qui a été la mienne d'avoir été élu à la tête de cette collectivité et d'avoir oeuvré notamment aux côtés des élus et du personnel de la Communauté de Communes Pays d'Opale pour le bien-être des 23.000 habitants de notre territoire rural.

Un territoire de caractère, attrayant, dynamique, entreprenant, solidaire et ambitieux, qui a su conforter sa place durant toutes ces années au sein du périmètre géopolitique régional.

Une collectivité solide, respectée, structurée, en excellente santé, au sein de laquelle vous allez pouvoir apporter, je n'en doute pas un seul instant, toute votre expérience, votre enthousiasme et vos idées, afin qu'elle continue d'évoluer comme elle l'a fait depuis 1996.

Afin que son leitmotiv historique, imaginé par un certain Hervé Poher, « le Vert, le Vrai, la Vie », continue de garder tout son sens.

Merci à tous les élus qui m'ont accompagné depuis 2014 au sein de cette collectivité et surtout merci au personnel qui en a permis sa bonne gestion et son développement.

« La roue tourne, inévitablement, inexorablement ». Et si nous voulions échapper à cette réalité de la vie, certains signes évidents sont là pour nous le rappeler.

Ce soir, face à moi, il en est un qui est un révélateur et qui ne trompe pas. Il s'appelle Valentin Bailleux, c'est le benjamin de notre assemblée. Un benjamin plein d'enthousiasme, que je connais depuis sa naissance et qui, comme notre Communauté de Communes, est né lui aussi en 1996. « La roue tourne » et c'est comme ça ...

Mmes et Mrs, je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de réussite dans l'exercice de vos responsabilités et de vos fonctions et vous invite, tant que faire se peut, à rester des élus communautaires solidaires et à continuer de défendre avec passion et avec opiniâtreté les intérêts de la Communauté de Communes Pays d'Opale et de ses 23.000 habitants.

Toutes les bonnes choses ayant une fin, j'ai le plaisir de céder cette place à Mme Jacqueline Leprince, doyenne de cette assemblée, qui va désormais avoir l'honneur de présider cette séance, jusqu'à l'élection du nouveau président de la CCPO.

Merci encore et bon vent à toutes et à tous ».

Monsieur Médine invite ensuite Madame Jacqueline Leprince, doyenne d'âge du conseil communautaire à présider l'assemblée et lui cède sa place.

Madame Leprince salue l'assemblée et remercie Monsieur Médine et Madame Telliez pour son accueil. Elle remercie également les conseillers d'avoir répondu présent et également les personnes qui ont su souligner son grand âge en l'appelant à la fonction de présidente de l'assemblée en tant que doyenne de celle-ci, ce qui prouve d'ailleurs la jeunesse de ladite assemblée...

Madame Leprince préside à l'élection du secrétaire de séance qui, lors de la séance d'installation, est traditionnellement le benjamin du conseil communautaire.

Monsieur Valentin Bailleux est élu secrétaire de séance.

Madame Leprince soumet le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 20 mai 2020 à l'approbation des élus qui étaient physiquement présents à cette séance, avec la remarque que lors du vote sur la délibération n°20 Monsieur Berly était porteur d'un pouvoir qui s'ajoute à son vote.

Le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2020 est adopté avec cette modification à l'unanimité des élus concernés, en intégrant la remarque de Madame Leprince.

Madame Leprince déclare que la Communauté de Communes Pays d'Opale fait partie des 154 établissements publics de coopération intercommunale dont le conseil est entièrement constitué à l'issue du 1^{er} tour des élections municipales du 15 mars dernier et que le décret n°2020-571 du 14 mai prévoit l'installation des assemblées délibérantes de ces communautés au plus tard le 08 juin.

En conséquence, elle annonce qu'elle va présider à l'élection du Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale.

Madame Leprince rappelle que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, soit un scrutin uninominal à bulletins secrets. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour avec élection à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu. La majorité se calcule par rapport aux suffrages exprimés après décompte des bulletins blancs et nuls.

Madame Leprince précise les modalités pratiques mises en œuvre au regard du contexte sanitaire à savoir que chaque conseiller dispose de bulletins blancs et d'un stylo sur sa table et que l'urne sera apportée à chaque conseiller par un agent communautaire pour qu'il y insère son bulletin plié.

Elle propose la désignation de Monsieur Bailleux et du 2^{ème} benjamin de l'assemblée comme scrutateurs des opérations de vote.

Messieurs Valentin Bailleux et Pierre-Eloi Calais sont désignés scrutateurs.

Madame Leprince demande quels sont les candidats au poste de président de la Communauté de Communes Pays d'Opale.

Monsieur Ludovic Loquet se déclare candidat.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, il est procédé au vote.

VIE INSTITUTIONNELLE

Question n°31 : - VIE INSTITUTIONNELLE

Election du Président

Rapporteur : - Madame Jacqueline LEPRINCE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-2,

Vu les élections municipales et communautaires du 15 mars 2020,

Vu la LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 19-III et 19-VI,

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant recomposition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Opale,

Considérant qu'il importe de doter dans les meilleurs délais la Communauté de Communes Pays d'Opale d'un exécutif,

En vertu de l'article L2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu

Mme Jacqueline LEPRINCE doyenne d'âge du Conseil Communautaire, préside la séance en vue de l'élection du président.

Le conseil a choisi Mr Valentin BAILLEUX plus jeune élu présent, comme secrétaire de séance.

Après un appel à candidatures à l'issue duquel :

- Monsieur Ludovic Loquet se déclare candidat

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

➤ Premier tour de scrutin :

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs :	41
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	41
- Blancs et nuls :	2
- Suffrages exprimés :	39
- Majorité absolue :	20

A obtenu : **Monsieur Ludovic Loquet : voix 39**

Madame Leprince prononce l'élection de Monsieur Ludovic Loquet au poste de Président de la communauté de communes Pays d'Opale. Elle proclame son installation et lui cède la place.

Monsieur Ludovic Loquet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale et est immédiatement installé.

Monsieur le Président prononce ensuite le discours suivant :

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus communautaires,
Chers collègues,

C'est donc, vous vous en doutez et le savez, non sans émotion que je m'adresse à vous présentement, en cette période si particulière liée à la crise sanitaire, ce vendredi 05 juin 2020 jour d'installation de notre conseil communautaire.

Ce dernier, vous le savez, aurait logiquement dû se tenir bien avant cette date pour le mandat 2020 – 2026 mais « la Covid-19 » vient de nous faire la démonstration que l'on ne maîtrise jamais complètement tout et que l'on ne fait vraiment, mais alors vraiment pas toujours ce que l'on a prévu ou souhaité.

L'occasion m'est donnée ici aujourd'hui de remercier publiquement de nouveau l'ensemble des acteurs qui ont œuvré sur les première et seconde lignes durant la période de confinement.

Saluons donc comme il le faut, celles et ceux sans lesquels, ces 11 mai et 02 juin n'auraient possiblement pas eu la même saveur.

Mes chers collègues, entendez S'il Vous Plaît que ma candidature à la Présidence de notre Communauté de Communes Pays d'Opale ne s'inscrivait dans aucune suite logique personnelle mais elle est simplement le fruit d'une réflexion mûrie notamment depuis l'issue des élections du 15 mars, date devenue finalement assez historique, convenons-en, puisque parmi les 19 EPCI de notre Département nous sommes le seul établissement public à avoir permis à chacune de nos 23 communes de décider du choix du maire dès le premier tour.

Aussi mes chers collègues, je vous adresse, en tout premier lieu, un bien grand et sincère MERCI pour ce que je considère être la pleine confiance que vous venez de m'accorder en acceptant de traduire ma candidature par vos suffrages, lesquels me permettent ainsi d'être, à cet instant, élu à la Présidence de notre belle Communauté de Communes Pays d'Opale.

C'est un choix très fort au regard du résultat constaté puisque vous avez souhaité m'élire avec 95,12% des suffrages exprimés. Votre choix est éminemment respecté, forcément apprécié de l'élu rural que je demeure.

Soyez-en certains, tout en vous formulant mes remerciements, j'en mesure la responsabilité à l'instar de mes autres mandats. Cet état de fait m'oblige, mais collectivement et concomitamment, nous oblige.

Mais avant toute chose, je veux me souvenir Mesdames et Messieurs que pour bien savoir où l'on va, il est bon et utile de se rappeler d'où l'on vient.

Aussi, à cet instant présent, je voudrais saluer et surtout remercier « notre » prédécesseur, je parle évidemment de Monsieur Marc Médine.

Je vous le confesse sans la moindre hésitation, j'avais une proximité non feinte avec Marc, une sympathie puis une amitié fort possiblement construites sur les fondements des incertitudes de certains en 2014, dès lors qu'il a souhaité que je puisse devenir son premier Vice-président.

Peut-être vous êtes-vous demandé si j'ai eu certaines divergences avec Marc Médine, ... assurément et c'est bien normal.

Vous vous questionnez aussi pour savoir si j'ai des reproches à faire à Marc Médine, ... possiblement et c'est la vie.

Mais plus justement et fort sérieusement, que faut-il retenir de notre binôme ? Qu'il s'est résolument toujours respecté dans la plus grande des humanités et sans jamais sortir du rail d'une réelle loyauté.

Cher Marc, au soir de ton mandat de Président, j'espère sincèrement avoir été digne et respectueux de ta confiance d'abord, de tes attentes ensuite, mais sache enfin que je t'ai toujours servi avec une inaltérable honnêteté.

Merci Marc pour l'homme que tu es et aujourd'hui, merci pour le Président que tu as été pour nous tous.

Chacune et chacun d'entre celles et ceux qui ont partagé ce mandat à tes côtés savent ici de quoi je parle. Celles et ceux qui démarre un mandat de Conseiller Communautaire en ont forcément entendu parler.

Chacune et chacun sait aussi ce qu'il te doit, chacune et chacun sait ce que tu as impulsé, chacune et chacun sait combien humainement tu étais riche, respectueux et par-dessus tout bienveillant.

Confidemment, te remercier et te dire encore combien j'ai apprécié « les échanges plus personnels » que nous pouvions avoir très régulièrement.

Et je peux, ici, publiquement, sans trahir mon émotion, te dire simplement merci et bonne route Marc.

Tu as fait en ce début d'année 2020, le délicat mais très respectable choix de quitter la vie politique après de très nombreuses années au service de la chose publique, celle qui t'a fait servir l'autre en ayant deux obsessions :

- faire bien et
- faire preuve d'équité pour le territoire.

Alors, ces objectifs ayant été atteints, pars mon ami, pars avec le sentiment absolu du devoir accompli et vas, vas vers ta famille que tu apprécies par-dessus tout et qui a besoin de toi autant que tu as besoin d'elle. Elle te mérite bien, sache-le.

Quitte ceux que tu aimes pour ceux que tu adores.

Enfin, je sais que peu d'hommes politiques peuvent s'enorgueillir de faire les bons choix aux bons moments. Tu nous le prouve, alors chapeau bas et respect.

Ciao Marc, Ciao l'ami et sache que nous aurons toujours un immense plaisir à te rencontrer à commencer par moi.

Je me tourne vers vous maintenant mes chers collègues élus communautaires car je sais qu'ensemble, nous saurons poursuivre cette ligne de conduite, celle-là même qui a fait notre territoire en mouvement.

Mais, nous ferons dorénavant en sorte et autant que faire se peut de rester à 23. Nous ferons également en sorte de stopper ces incessants et surtout très usants changements de périmètres.

Avec détermination et volontarisme, nous accomplirons à 44 notre devoir pour vous servir au mieux nos 25229 administrés et faire en sorte qu'il continue à faire « bon vivre » au sein de la CCPO.

Pour cela, je regarderai et nous regarderons ensemble les réalités telles qu'elles sont afin d'améliorer encore votre vie quotidienne en étant au service de TOUS.

Mais réalistes nous sommes et resterons ! Toujours, il nous faudra prendre le recul nécessaire pour acter la meilleure décision au meilleur moment.

Il ne nous faudra pas oublier l'HISTOIRE, la Vraie, la Verte, celle qui nous a fait, finalement celle de notre ADN et de notre Vie, la ruralité.

J'y viens de suite d'ailleurs. Vous aurez l'occasion de vous en rendre compte sans délai mais les Pays de Guînes et Ardres, pourtant démographiquement les plus peuplés notamment avec les deux centre-bourgs, seront proportionnellement moitié moins représentés au sein de l'exécutif que ceux de Licques et d'Hardinghen.

Cette nouvelle orientation qui va vous être proposée, je l'assume !

Ça sera encore le cas si vous l'acceptez pour la désignation des administrateurs du CIAS où j'ai souhaité que chaque PAYS ait le même nombre d'administrateurs mais nous y reviendrons lors de la dernière délibération.

C'est un choix fort que j'assume et, oui, j'affirme que les plus petites communes doivent avoir leur place.

J'ai d'ailleurs un autre souhait que je me permets de vous formuler d'emblée.

C'est celui de regarder comment il nous sera possible de regarder les comptes fonciers au bénéfice des communes les moins peuplées du territoire.

Honnêtement je ne sais pas si nous le pourrons, mais nous y regarderons assurément.

Parallèlement, comptez aussi sur moi pour ne pas vous faire de promesses inconsidérées, je ne suis pas homme à cela, vous le savez !

Raisonné est un adjectif qualificatif en lequel nous nous reconnaissons mais nous devons également savoir nous faire entendre.

C'est pourquoi, notre Communauté de Communes sera très attentive aux enjeux du Pays du Calais et elle devra inévitablement travailler de concert et en pleine intelligence avec l'ensemble des collectivités qui le composent.

Vous savez aussi que si des opportunités se présentent, je les saisirai immédiatement et invariablement pour mieux vous les partager, puis ensemble, toujours, nous déciderons de ce qu'il conviendra de faire.

Voyez-vous, je suis finalement élu que depuis 147 mois, mais j'ai compris beaucoup de choses aux côtés de celles et ceux que j'ai côtoyés ou qui m'ont accompagné. Durant ces 147 mois, j'ai surtout grandi, et même si je vois et entends moins bien, il me semble finalement que je vois et j'entends mieux.

Ça s'appelle paraît-il l'expérience.

Oui, je vous le concède, comme être humain je peux me tromper, mais jamais je ne saurais vous tromper.

Soyez-en certains, que la sphère publique est ancrée en moi, je ne connais que ça.

Professionnellement je crois bien connaître les grandes collectivités que je sers comme cadre depuis 30 ans et aujourd'hui j'en sers d'autres à travers des mandats.

Je crois aussi avoir compris que vous souhaitiez quelqu'un d'accessible : je pense humblement l'être et je le demeurerai.

Plus personnellement, ce qui m'arrive n'est pas neutre car obtenir une « telle » confiance auprès de vous ce soir après celle des ardrésiennes et des ardrésiens en mars, me comble !

S'il devait y avoir des moments dans une vie où votre humilité vacille, ce 05 juin en sera désormais le témoin.

En 2008, lorsque j'ai été élu maire d'Ardres, j'ai répondu à l'endroit d'un journaliste qui me questionnait, « Finalement, je suis juste un petit bonhomme ordinaire à qui il arrive des choses extraordinaires ».

Je fais de nouveau mienne cette phrase ce soir à l'endroit cette fois de mes proches mais aussi de ceux qui, partis de ce monde m'ont transmis leur sang. Je les salue comme je salue également notre ami Thierry Guilbert, qui vient de perdre sa maman et qui est néanmoins des nôtres ce soir. Je connais et partage cette douleur cher Thierry.

Mesdames, Messieurs, j'ai aussi acquis l'humble certitude que je n'étais ni l'omniscient, ni le meilleur et encore moins le plus fort et que, sur ce constat, je sais par-dessus tout que c'est ensemble que nous avancerons plus loin.

Aussi, naturellement, j'exacerberai le principe de la délégation que je souhaite mettre en place sur ce nouveau mandat.

C'est pourquoi je renforcerai l'exigence envers les Vice-présidents durant ce mandat qui débute.

En résumé, je ferai en sorte que tous les élus soient encore mieux et plus au cœur de l'action.

Je souhaite en effet encore plus de proximité, plus de démocratie pour mieux, je l'espère, répondre aux attentes du territoire.

Je m'y engage et donnerai, pleine latitude à l'exécutif qui sera élu après pour décliner nos décisions. Il nous faudra travailler dur, être dignes et représentatifs de ce que nous sommes : d'honnêtes laborieux !

J'ai également réfléchi à l'organisation des instances au sein desquelles les élus siègeront pour tenter de les rationaliser et favoriser simultanément la connaissance des dossiers.

Je ne peux ni ne veux oublier de remercier les élus communautaires qui nous ont quittés, volontairement ou non et qui nous ont permis de construire ce que nous sommes.

A leurs côtés, j'ai engrangé de beaux et nombreux souvenirs qui je l'espère accompagneront ma vieillesse.

Merci pour votre engagement public, maintenant que vous avez beaucoup donné, prenez soin de vous et pensez à vous.

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice Générale Adjointe, je veux aussi remercier l'ensemble du personnel communautaire, sans exception aucune,

pour son investissement plein et entier afin de satisfaire aux exigences des besoins du territoire, de ses habitants, de l'exécutif communautaire assurément et des élus qui forment cette présente assemblée.

Je souhaite que vous gardiez à l'esprit, le sens du service et de l'intérêt publics.

Dès demain, poursuivez ardemment le travail en vous investissant sans compter car nous avons de belles choses à accomplir et des projets à mener puis à concrétiser.

Je me sais exigeant et ça aussi je l'assume puisque le résultat des élections au sein des 23 communes nous y oblige plus encore.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que je souhaitais vous dire à l'amorce de ce nouveau mandat et vous assurer une dernière fois que j'ai parfaitement notion de l'œuvre commune qui nous attend et que nous devons construire ensemble.

Quelques derniers mots avant de lire la charte de l'élu pour vous dire ma vraie grande fierté, vous formuler un immense MERCI pour votre confiance et préciser que cette année particulière méritait bien un discours de 2020 mots.

Question n°32 : - VIE INSTITUTIONNELLE

Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau

Rapporteur : - Monsieur Ludovic Loquet

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant tableau de gouvernance de la Communauté de Communes Pays d'Opale,

Vu l'élection du Président intervenue séance tenante, suite aux élections municipales et communales du 15 mars 2020,

Monsieur le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20% arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 2^{ème} et 3^{ème}alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son effectif et le nombre de quinze.

Dans cette hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20% de l'effectif global du conseil communautaire.

En outre, les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que le Bureau communautaire est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres dont il y a lieu de déterminer le nombre.

Monsieur le Président propose le nombre de 11 vice-présidents et le nombre de 13 autres membres pour compléter le Bureau, en plus du Président et des Vice-Présidents,

Après en avoir délibéré et avoir constaté la majorité des deux-tiers,

le Conseil Communautaire, par 41 voix pour et 1 vote contre (G. BERLY) :

- Adopte le nombre de 11 Vice-Présidents

le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Arrête à 13 le nombre des autres membres du Bureau, outre le Président et les Vice-Présidents.
- Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Question n°33 : - VIE INSTITUTIONNELLE

Election des 11 vice-présidents

Rapporteur : - Monsieur Ludovic Loquet

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant tableau de gouvernance de la Communauté de Communes Pays d'Opale,

Vu l'élection du Président intervenue séance tenante et la délibération n°32 en date de ce jour fixant le nombre de Vice-Présidents à 11,

Monsieur le Président précise que les dispositions de l'article L2122-7-2 du CGCT, qui instituent dans les communes de plus de 1.000 habitants l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel avec le principe de parité entre les candidats de chaque sexe, ne s'appliquent pas aux communautés de communes.

Dès lors, le scrutin uninominal majoritaire à 3 tours reste applicable pour l'élection des Vice-Présidents. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

➤ **Election du 1er Vice-Président**

Le Président fait appel à candidatures pour le poste de 1^{er} Vice-Président et propose la candidature de M Buy

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection :

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	2
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	40
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : M. Buy 40 voix

M Eric Buy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé 1^{er} Vice-Président** et immédiatement installé

➤ **Election du 2ème Vice-Président**

Le Président fait appel à candidatures pour le poste de 2ème Vice-Président et propose la candidature de Mme Brigitte Havart.

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection :

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : Mme Havart 41 voix

Mme Brigitte Havart ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamée 2ème Vice-Présidente** et immédiatement installée.

➤ **Election du 3ème Vice-Président**

Le Président fait appel à candidatures pour le poste de 3ème Vice-Président et propose la candidature de Mme Nathalie Telliez.

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection :

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	2
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	40
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : MMe Telliez. 40 voix

Mme Nathalie Telliez ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamée 3ème Vice-Présidente** et immédiatement installée

➤ **Election du 4ème Vice-Président**

Le Président fait appel à candidatures pour le poste de 4ème Vice-Président et propose la candidature de M Jean-Claude Vandenbergue.

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection :

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	3
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	39
- Majorité absolue.....	20

a obtenu : M. Vandenbergue 39 voix

M Jean-Claude Vandenbergue ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé 4ème Vice-Président** et immédiatement installé

➤ **Election du 5ème Vice-Président**

Le Président fait appel à candidatures pour le poste de 5ème Vice-Président et propose la candidature de Mme Charpentier.

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection :

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	3
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	39
- Majorité absolue.....	20

a obtenu : Mme Charpentier 39 voix

Mme Charpentier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamée 5ème Vice-Présidente** et immédiatement installée

➤ **Election du 6ème Vice-Président**

Le Président fait appel à candidatures pour le poste de 6ème Vice-Président et propose la candidature de M Claude Kidad

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection :

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : M. Kidad 41 voix

M Claude Kidad ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé 6ème Vice-Président** et immédiatement installé

➤ **Election du 7ème Vice-Président**

Le Président fait appel à candidatures pour le poste de 7ème Vice-Président et propose la candidature de M Thierry Guilbert

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection :

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	2
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	40
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : M. Guilbert 40 voix

M Guilbert ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé 7ème Vice-Président** et immédiatement installé

➤ **Election du 8ème Vice-Président**

Le Président fait appel à candidatures pour le poste de 8ème Vice-Président et propose la candidature de M Gilles Cottrez.

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection :

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : M.Cottrez 41 voix

M Cottrez. ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé 8ème Vice-Président** et immédiatement installé.

➤ **Election du 9ème Vice-Président**

Le Président fait appel à candidatures pour le poste de 9ème Vice-Président et propose la candidature de M Bruno Demilly.

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection :

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : M. Demilly 41 voix

M Demilly ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé 9ème Vice-Président** et immédiatement installé.

➤ **Election du 10ème Vice-Président**

Le Président fait appel à candidatures pour le poste de 10^{ème} Vice-Président et propose la candidature de M Thierry Poussière

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection :

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : M. Poussière 41 voix

M Poussière ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé 10ème Vice-Président** et immédiatement installé

➤ **Election du 11ème Vice-Président**

Le Président fait appel à candidatures pour le poste de 11^{ème} Vice-Président et propose la candidature de M Bruno Benedetti.

Aucun autre candidat ne se déclarant, M. le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection :

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	10
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	32
- Majorité absolue.....	17

a obtenu : M. Benedetti 32 voix

M Benedetti ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé 11ème Vice-Président** et immédiatement installé

Question n°34 : - VIE INSTITUTIONNELLE

Election des autres membres du Bureau

Rapporteur : - Monsieur Ludovic Loquet

Monsieur le Président rappelle qu'il a souhaité que toutes les communes soient représentées au Bureau par leur maire ou leur délégué quand le maire ne siège pas au conseil communautaire ; il propose donc en conséquence de procéder sur cette base à l'élection des membres complémentaires du Bureau communautaire.

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres et que par délibération n°32, en date de ce jour, le conseil communautaire a décidé de fixer le nombre des autres membres du Bureau à 13, en plus du président et des Vice-Présidents

Monsieur le Président déclare que la jurisprudence du Conseil d'Etat (CE 3 juin 2009, Communauté d'agglomération du Drouais) impose que les membres du bureau soient élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue à trois tours, excluant par conséquent de pouvoir recourir au scrutin de liste. Ce mode de scrutin, individuel, exclut par conséquent toute obligation de parité.

Il est procédé successivement à l'élection de chacun des conseillers communautaires appelés à siéger au sein du bureau Communautaire, autre que le Président et les Vice-Présidents, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

➤ **Election du 1^{er} membre**

M Gabriel Berly se déclare candidat

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	2
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	40
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : M Berly 40 voix

M Berly. ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé membre du bureau.**

➤ **Election du 2^{ème} membre**

M Eloi Bonningues se déclare candidat

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	42
- Majorité absolue.....	22

a obtenu : M Eloi Bonningues 42 voix

M Bonningues ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé membre du bureau.**

➤ **Election du 3^{ème} membre**

M Pierre-Eloi Calais se déclare candidat

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	3
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	39
- Majorité absolue.....	20

a obtenu : M Pierre-Eloi Calais 39 voix

M Calais ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé membre du bureau.**

➤ **Election du 4^{ème} membre**

M Laurent Defachelles se déclare candidat

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	42
- Majorité absolue.....	22

a obtenu : M Laurent Defachelles 42 voix

M Defachelles ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé membre du bureau.**

➤ **Election du 5^{ème} membre**

M Franck Delabasserue se déclare candidat

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	3
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	39
- Majorité absolue.....	20

a obtenu : M Delabasserue 39 voix

M Delabasserue. ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé membre du bureau.**

➤ **Election du 6^{ème} membre**

M Jean-Pierre Doye se déclare candidat

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	42
- Majorité absolue.....	22

a obtenu : M Doye 42 voix

M Doye, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé membre du bureau.**

➤ **Election du 7^{ème} membre**

M Christophe Dupont, se déclare candidat

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : M Dupont 41 voix...

M Dupont ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé membre du bureau.**

➤ **Election du 8^{ème} membre**

M Pascal Gavois se déclare candidat

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : M Gavois 41 voix

M Gavois ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé membre du bureau.**

➤ **Election du 9^{ème} membre**

M Antoine Peraldi se déclare candidat

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : M Peraldi 41 voix

M Peraldi, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé membre du bureau.**

➤ **Election du 10^{ème} membre**

Mme Marie-Andrée Rohart se déclare candidate

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : Mme Rohart 41 voix

Mme Rohart ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamée membre du bureau.**

➤ **Election du 11^{ème} membre**

M Blaise de Saint-Just d'Autingues se déclare candidat

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	2
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	40
- Majorité absolue.....	21

a obtenu : M de Saint-Just d'Autingues 40 voix

M de Saint-Just d'Autingues ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé membre du bureau.**

➤ **Election du 12^{ème} membre**

Blaise de Thierry Terlutte se déclare candidat

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
- Majorité absolue.....	21

ont obtenu :	M Terlutte	40 voix
	M Vasseur	1 voix

M Terlutte. ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé membre du bureau.**

➤ **Election du 13^{ème} membre**

M Guy Vasseur se déclare candidat

M le Président invite alors le Conseil à procéder à l'élection.

Chaque Conseiller Communautaire à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs.....	42
- Nombre de bulletins.....	42
- Nombre de bulletins blancs et nuls.....	0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	42
- Majorité absolue.....	22

a obtenu :	M Vasseur	42 voix
------------	-----------	---------

M Vasseur. ayant obtenu la majorité absolue des suffrages **a été proclamé membre du bureau.**

Avec l'élection de Monsieur Vasseur, Monsieur le Président constate que l'on est arrivé au terme de l'élection de l'exécutif communautaire et du Bureau. Il procède ensuite à la lecture de la charte de l'élu local en vertu de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et des articles L 5211-6 et L 111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Un exemplaire de la charte et des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales propres aux communautés de communes est distribué à chaque conseiller communautaire dans les pochettes sur tables (sous-section 1 et de la section 2 du chapitre IV du titre 1^{er} du livre II de la cinquième partie de la partie législative du CGCT et articles référencés).

Question n°35 : - VIE INSTITUTIONNELLE

Délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président

Rapporteur : - Monsieur Ludovic LOQUET

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire peut confier au président ou au bureau le règlement de certaines affaires en leur donnant à cet effet délégation dont il fixe les limites conformément aux dispositions des articles L5211-10, L5211-1, L 5211-2, L2122-22, L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est ainsi que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1 Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2 De l'approbation du compte administratif,
- 3 Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
- 4 Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- 5 De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 6 De la délégation de la gestion d'un service public,
- 7 Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Je vous propose de vous prononcer sur l'adoption des délégations suivantes au Bureau, sur la base des articles L 5211-10 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1. Règlements des services communautaires à l'exception de tout acte de tarification
2. Conventions partenariales à l'exclusion de celles ressortant des exceptions mentionnées à l'article L 5211-10 du CGCT
3. Procéder, à la réalisation des emprunts >1.000.000 € destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires Contracter les emprunts. (L 2122-22-3 CGCT)
4. Valider la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée, ainsi que la convention prévue par le 3ème alinéa de l'article L 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voiries et réseaux (article L 2122-22-19 CGCT) et autoriser le président à signer les documents afférents.

Je vous propose de vous prononcer sur l'adoption des délégations suivantes au Président, sur la base des articles L 5211-10 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires, ainsi que de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communautaires (L 2122-22-1 CGCT)
2. Procéder, dans la limite de 1.000.000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires Contracter les emprunts. (L 2122-22-3 CGCT)
3. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (article L 2122-22-4 CGCT).
4. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses (article L 2122-22-5 CGCT) pour une durée < 6 ans et décider, signer et mettre en application toute convention d'occupation du domaine public.
5. Passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistres y afférentes (article L 2122-22-6 CGCT).
6. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires (article L 2122-22-7 CGCT).
7. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (article L 2122-22-9 CGCT).
8. Décider l'aliénation de gré à gré les biens mobiliers < 25.000 €
9. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, huissiers de justice, notaires et experts (article L 2122-22-11 CGCT).
10. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes (article L 2122-22-12 CGCT).
11. Exercer au nom de la communauté de communes les Droits de Prémption définis par le Code de l'Urbanisme, que la communauté de commune en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même code (article L 2122-22-15 CGCT).
12. Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle et transiger avec les tiers dans la limite de 5.000 €
13. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires (article L 2122-22-17 CGCT).
14. Réaliser les lignes de trésorerie (article L 2122-22-20 CGCT)
15. Exercer au nom de la communauté de communes ou déléguer le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à 3 du code de l'urbanisme (article 2122-22-22 CGCT).
16. Autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (article 2122-22-24 CGCT).
17. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions (article 2122-22-26 CGCT).
18. Procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires (article 2122-22-27 CGCT).
19. Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du Code de l'Environnement (article 2122-22-29 CGCT consultation électronique sur projets exemptés d'enquête publique autorisés ou approuvés par la communauté de commune).
20. Signer l'ensemble des compromis et actes de ventes qui seront dressés par acte notarial entre la communauté de communes et tous acquéreurs dans le cadre de la commercialisation des terrains des zones d'activités communautaires, dans le respect des tarifs délibérés par le conseil communautaire.

Je vous rappelle que les décisions prises en vertu des délégations données, doivent faire l'objet d'un compte-rendu par le Président lors des réunions obligatoires de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité , adopte la proposition du rapporteur.

Question n°36: - VIE INSTITUTIONNELLE

Centre Intercommunal d'Action Sociale
Désignation des administrateurs du CIAS

Rapporteur : - Monsieur Ludovic Loquet

Par délibération en date du 2 décembre 2004, la communauté de communes des Trois-Pays a créé un Centre Intercommunal d'Action Sociale qui exerce l'Action Sociale d'intérêt communautaire.

Par délibération n°10 en date du 09 janvier 2017, la communauté de communes Pays d'Opale a créé un Centre Intercommunal d'Action Sociale qui exerce l'Action Sociale d'intérêt communautaire.

Vu l'article R123-29 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste,

Vu les articles R123-7, R123-27 et R 123-28 du code de l'action sociale et des familles confiant au Conseil communautaire le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CIAS,

Vu les propositions suivantes du rapporteur :

- de fixer le nombre d'administrateurs du CIAS à 24 en plus du Président de la communauté de communes qui est Président de droit du CIAS, répartis comme suit :
 - 12 membres élus au sein du conseil communautaire selon la représentation géographique suivante :
 - ✓ 3 élus issus du Pays de Guînes (Guînes, Andres, Campagne-les-Guînes, Bouquehault),
 - ✓ 3 élus issus du Pays de l'Ardresis (Ardres, Brêmes, Landrethun-les-Ardres, Balinghem, Louches, Autingues, Nielles-les-Ardres, Rodelinghem),
 - ✓ 3 élus issu du Pays de Licques (Licques, Hocquinghen, Sanghen, Alembon, Herbinghen, Bainghen)
 - ✓ 3 élus du Pays d'Hardinghen (Hardinghen, Hermelinghen, Fiennes, Caffiers, Boursin)
 - 12 membres nommés par le Président de la communauté de communes dans les conditions de l'article L123-6 de code de l'action sociale et des familles ;
- d'avoir recours au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste pour désigner les 12 élus du conseil communautaire au sein du Conseil d'administration du CIAS

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- **Décide de fixer à 24 le nombre d'administrateurs du CIAS en plus du Président**

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- **Valide la représentation géographique proposée.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- **Décide que le mode de désignation des 12 délégués communautaires élus au CIAS sera le scrutin de liste proportionnel au plus fort reste.**

Monsieur le Président propose la liste suivante :

Aucune autre liste n'étant présentée, il est procédé au vote :

Le conseil communautaire, après dépouillement du vote par 41 voix pour et 1 vote blanc, élit membres du conseil d'administration du CIAS Pays d'Opale

Liste des candidats aux postes d'administrateurs du CIAS

Pays de Guînes	Pays d'Ardres	Pays d'Hardinghen	Pays de Licques
Edith Joly	Chantal Brissaud	Nathalie Telliez	Brigitte Havart
Bruno Demilly	Sophie Vanhaecke	Christophe Dupont	Marie-Andrée Rohart
Antoine Peraldi	Guy Vasseur	Pascal Gavois	Thierry Guilbert

Monsieur le Président félicite les élus et annonce que les publicités réglementaires en amont de la désignation des personnes qualifiées seront faites dès le lundi 08 juin en vue des nominations à intervenir sous quinzaine.

Questions diverses

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour la confiance exprimée et clôt l'ordre du jour.

Il invite les élus à aller poser pour les photos d'installation et communique les informations suivantes :

- Réunion du Bureau communautaire le jeudi 11 juin à 18h00 à l'hôtel communautaire
- Conseil communautaire le jeudi 25 juin à 17h00 / lieu à définir

La séance est close à 21h25.